LE PROBLEME DES RELATIONS JUDEO-ARABE

EN AFRIQUE DU NORD DANS L'EVENTUALITE DU DEPART DE LA

FRANCE



## LE PROBLEME DES RELATIONS JUDEO-ARABE

## EN AFRIQUE DU NORD DANS L'EVENTUALITE DU DEPART DE LA FRANCE

Il convient de noter que les conséquences que pourrait avoir sur les Communautés Juives Nord-Africaines le départ de la France de ses Colonies d'Afrique du Nord et plus spécialement du Maroc et de Tunisie n'ont pas échappé aux Organismes Officiels Juifs qui, depuis fort longtemps, se préoccupent de la question.

En particulier, à la suite des récents évènements de Tunisie, le Congrés Juif Mondial a décidé de tenir une première conférence Nord-Africaine à AIGER. Cette Conférence qui a réuni du 7 au 10 Juin les éléments représentatifs des Communautés Israëlites d'Afrique du Nord et de l'Exécutif du C.J.M. a dépôsé un rapport qui a certainement touché les dirigeants Américains du C.J.M. Les conclusions et les voeux exprimés par la conférence devaient être, évidemment, de nature confidentielle pour des raisons qui sont largement exposées plus bas.

Si votre partenaire Américain est en relations avec les Organismes Officiels Juis d'Amérique, il pourra certainement, en conséquence, épuiser les renseignements beaucoup plus complets que ceux que nous avons rassemblés ci-aprés:

Ceci étant, nous allons essayer d'examiner la position des Collectigités Juives dans les trois pays d'Afrique du Nord. Il est en effet nécessaire de les étudier séparément : En allant de CASABLANCA à TUNIS on se rend rapidement compte que si les conclusions auxquelles on aboutit dans le problème qui nous intéresse sont identiques pour les trois pays, il n'en reste pas moins vrai que ce même problème se pose aux trois collectivités juives d'Afrique du Nord sous des formes extrêmement différentes et pas toujours avec la même acuité.

## I'/- ALGERIE

Le problème du Judaisme Algérien en l'état actuel des choses ne présente aucun caractère d'acuité. En effet d'une part, l'éventualité d'un départ de la France d'Algérie est extrêmement improbable du fait que l'Algérie est considérée comme un ensemble de départements Français parfaitement intégrés à la Métropole. Renoncer à l'Algérie serait aussi grave pour la France que de s'amputer de la SAVOIE ou de L'ALSCAE-LORRAINE par exemple. Il convient également d'ajouter qu'il n'y a pas de pouvoir exécutif central Indigène en Algérie où les revendications d'indépendance se manifestent seulement au sein de partis politiques.

Mais, même dans l'éventualité de ce départ, le juis Algérien étant citoyen français du fait de la Loi CREMIEUX subira, purement et simplement, le sort de tous les autres Citoyens Français. Il aura donc, en cas de révolution pacifique, la certitude quais-absolue de voir sa vie et ses biens garantis par une puissance Européenne.

A quelques nuances prés, pn peut donc affirmer que le sort des Juifs Algériens est intimement lié à celui de tous les Français, bien que la nature des relations Judée-Musulmanes soit trés différente de celle des relations Franco-Musulmanes. Il est d'ailleurs probable qu'en cas de départ de la France, seuls resteraient en Algérie les juifs qui seraient absolument incapables de quitter le pays pour des raisons matérielles ou autres : le sort de cette collectivité dondamnée à vivre dans un pays gouverné par des arabes ne serait certes pas enviable. Pour le comprendre, il est nécessaire de faire un rapide historique des

----/2

relations entre les juifs et les Arabes en Algérie jadis et avant l'occupation de l'Algérie par les Français, on peut admettre que la courbe de l'évolution des Juifs en Algérie fut parallèle à celle des Musulmans parmi lesquels ils vivaient. Et même à la conquête de l'Algérie, s'ils acceptèrent, avec enthousiasme, la domination Française, les Juifs ont continué à conserver les liens très étroits avec les Musulmans servant en quelques sorte de trait d'union entre les Indigènes et les Français.

Toutefois, leur faculté d'assimilation extraordinaire a fait qu'en quelques années, les juifs ent adopté publiquement, la langue, les moeurs et le code Français ; Aussi le décret CHEMIEUX qui, en 1871, leur accorda la nationalité Française, n'a fait que légaliser une évolution visible et efficialiser un état de fait. Ce décret entraîme d'ailleurs une héstilité systématique des Musulmans à l'égard des Juifs mais qui se relâcha petit à petit car une grosse partie de la Colonie Juive Algérienne demeurant attachée à un folklore local, malgré son accession à la nationalité Française, entretenait encore des relations suivies avec les milieux Musulmans d'Algérie.

C'est surtout entre les deux guerres que les relations entre Juiss Algériens et Musulmans s'altérdrent progressivement jusqu'à prendre une tournure dramatique au cours des évènse nts de Constantine en 1934 qui aboutirent au massacre des Juiss de la Communauté Constantinoise.

on a également présents à l'esprit les massacres (tout proches de nous) en 1946 de 150 Juis désarmés à OUJDA et DJERADA (Frontières Algériennes). On trembl à l'idée de l'extension qu'auraient pris ces pro-grome si la France (dont les Représentants portent pourtant une grosse part de responsabilité dans cette tueras) n'avait pas été présente.

Les nécessités de la vie quotidienne et les contacts de tous les jours ont, peut à peu, estempé ces souvenirs pénibles et si les relations entre Juis et Arabes se sont de nouveau établies sur un plan de neutralité apparente, il n'en reste pas moins que depuis les derniers événements de Palestine, l'attitude des Musulmans à l'égard des Juis est empreinte de raideur, la victoire des Israeliens ayant été ressentie par les Arabes Algériens comme une sorte d'humiliation personnelle.

Du point de vue économiques il y a toujours eu quelques germes de discorde entre les Musulmans et les Juifs. Jadis, en effet, les occupations des Arabes en majorité Pasteurs ou Fellahs et celles des Juifs (attachés aux activités de la Ville) étaient, dans l'ensemble, complémentaires mais de plus en plus la proportion des Musulmans, attirés vers la Ville augmentait en raison d'un indice démographique exceptionnellement élevé.

D'ailleurs, de plus en plus p la population Musulmane s'adapte aux Commerces des Villes et l'on voit des Arabes et des Kabyles prendre, progressivement dans les vieilles villes les places des Commerçants Juifs, qui se translatent d'ailleurs eux mêmes vers les villes Européennes. Si le pays était gouverné par les Arabes, en se demande dans quelle mesure les Juifs Algériens pourraient continuer à exercer librement leurs activités.

En conclusion, la péremmité de la présence de la France est évidemment un facteur essentiel de sécurité pour la collectivité Juive Algérienne (: Et ceci malgré les événements de VICHY au cours desquels les Juis Algériens surent particulièrement malmenés). Toutefois, de par leur statut légal les Juis peuvent

..../3

envisager l'éventualité (d'ailleurs très improbable) déun départ de la France avec plus de sérénité que leurs Camarades Tunisiens et Marceains.

## 2º/TUNISIE

C'est évidamment dans ce pays que le problème qui nous intéresse est le plus "actuel", étant donné l'epposition systématique des points de vue Français et Musulmans en Tunisie. Nous verrons plus loin que les derniers évènements ont eu un trés grand retentissement sur la vie sociale et économique de la Communauté Juive Tunisienns.

Le fait dominent des relations Judéo-Musulmanes est que du point de vue légal les Juifs, contrairement à leurs Coréligionnaires Marocains, n'ont jamais été brimés en Tunisie.

En effet, la Constitution Tunisienne d'Avril 1861 (qui est donc antérieure à la présence Française en Tunisie) prévoyait, pour tous les sujets Israélites Tunisiens la nationalité Tunisienne avec tous les droits et les devoirs qui s'y rattachent alors que nous verrons qu'au Maroc les Juis n'ent pas encere aujourd'hui un statut légal. En principe dons l'exécutif Tunisien ne fait aucune distinction entre Tunisiens Musulmans et Israélites.

En fait, il n'en est rien et comme dans les autres pays d'Afrique du Mord, les droits accordés aux juifs sont extrêmement illusoires. Il est absolument certain que la présence Française en Tunisie a été accueillie avec enthousianne par le Juif Tunisien qui s'est trés rapidement assimilé au mode de vie occidentale du pays colonisateur. La présence de la France dans ce pays était pour lui à la fois la promesse et la garantie de réforme progressive et de progres incessants.

Les Communautés Juives en Tunisie ne sont pas particulièrément portées à la politique, elles ont toujours servi d'élément d'équilibre entre les éléments en présence. Obeissant à une vocation d'intermédiaire, elles ont vécu et se sont développées sous le signe de l'harmonie entre Français Tunisiens : Aujourd'hui, cet équilibre est rompu, le juif éprouve sous la pression des récents évènements une parfaite gêne à prendre officiellement position ; En effet, le EFY de Tunis considère officiellement la Communauté Juive comme un élément important de son peuple (on a noté, en particulier, qu'à l'occasion de la dissussion du dernier projet de réforme, deux personnalités juives éminentes faisaient partie du Conseil des I2 convoqués par le Bey.)

Bien que le Juif Tunisien soit affectivement très attaché à le Pranse dont la présence est pour lui un facteur de sécurité essentiel, il lui est absolument impossible de prendre officiellement position centre le Mationalisme Tunisien car sa vie deviendrait évidemment intenable si les éléments nationalistes sortaient vainqueurs de l'épreuve actuelle ce qui, à mon sens, reste très improbable. D'autre part son statut légal, très libéral, l'oblige à une certaine "pudeur"

Tous les jours pourtant des évènements nouveaux vienment démentir les déclarations du Gouvernement Tunisien et du Bey lui même qui, à maintes reprises, ont souligné officiellement l'égalité entre les Musulmans et les Israélites Tunisiens en siens : Le parti Destourien a pris également position pour les Juiss Tunisiens en essayant de les entraîner dans leur revendication à l'égard de la France ; Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a deux mois à peine à KAIROUAN et à TUNIS, on a vu les